



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 17 mars 2018, à Paris

L'an deux mille dix-huit et le 17 mars à 14 heures 00, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Comité Directeur à l'INSEP, 14 avenue du Tremblay, 75012 PARIS.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée Générale Ordinaire, le Président Didier SEMINET ouvre la séance à 14h45 et rappelle que l'Assemblée Générale est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Établissement d'une feuille de présence, appel des membres,
- 2- Ratification du procès-verbal des Assemblées Générales des 28 janvier, 22 avril et 13 mai 2017,
- 3- Rapport d'activité du Comité Directeur :
 - Rapport moral,
 - Rapport de la Direction Technique Nationale,
 - Rapport d'activité des Commissions Fédérales,
 - Rapport de l'Association France Cricket,
 - Rapport du Pôle Fédéral Formation et de l'Institut National de Formation.
- 4- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- 5- Fixation du montant des Cotisations et Licences,
- 6- Approbation des Comptes et du Budget,
- 7- Remplacement des membres du Comité Directeur ayant ouvert vacance
- 8- Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

Le Président SEMINET remercie Riccardo FRACCARI, Président de la World Baseball Softball Confederation, de l'honneur et de l'amitié qu'il nous fait d'assister à l'Assemblée Générale de notre Fédération

Les Présidents SEMINET et FRACCARI s'expriment chacun à leur tour sur la présence nécessaire du Baseball-Softball aux Jeux Olympiques de PARIS 2024 ainsi que sur le contexte relatif aux sports additionnels.

François COLLET présente à l'Assemblée Générale la situation du baseball-softball au regard des Jeux Olympiques de Paris 2024 ainsi que la stratégie de la Fédération pour atteindre les objectifs fixés par le nouveau Projet Fédéral Ambition 2024 et garantir le maintien de nos disciplines au programme des Jeux.

I. Établissement d'une feuille de présence, appel des membres

Il est constaté à 16h00 que les Membres présents ou régulièrement représentés représentent ensemble 119 clubs et 324 voix et que, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

II. Ratification du procès-verbal des différentes Assemblées Générales 2017

Les procès-verbaux des Assemblées Générales du 28 janvier, 22 avril et 13 mai 2017 sont approuvés à l'unanimité.

III. Rapport d'activité du Comité Directeur

Rapport moral du Président

Le Président SEMINET donne lecture de son rapport.

Validation du rapport moral du Président par l'Assemblée Générale.

Rapport de la Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National Stephen LESFARGUES donne lecture de son rapport.

Rapports d'activité des Commissions

Les Présidents des diverses Commissions donnent lecture de leur rapport

IV. Rapport du Commissaire aux Comptes

M. BENANNI Commissaire aux comptes présent à l'Assemblée Générale donne lecture de son rapport. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport (envoyé aux clubs). Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

• Total de recettes de	1 391 782,86 €
• Total de dépenses de	1 370 177,93 €
• Résultat d'exploitation de	21 463,22 €
• Résultat financier de (-)	4 503,80 €
• Résultat exceptionnel de	4 645,51 €
• Et par conséquent positif de	21 604,93 €

V. Fixation du montant des Cotisations et Licences

Modification du prix des licences :

	PRATIQUE EN COMPETITIONS OFFICIELLES		PRATIQUE NON COMPETITIVE		NON PRATIQUANT	
	BASEBALL & SOFTBALL	CRICKET	LOISIR	DECOUVERTE	INDIVIDUEL DIRIGEANT	OFFICIEL COMMISSAIRE TECHNIQUE DELEGUE FEDERAL ARBITRE SCOREUR ENTRAINEUR
					45 20	25 20
19 ans et plus	55 60	24	35 25	5		
18 ans et -	55 60	24	35 25	5		
15 ans et -	30	16	35 25	5		
12 ans et -	30	16	35 25	5		
9 ans et -	30	16	35 25	5		
6 ans et -	30 15	16	35 25	5		

Modification de la cotisation annuel des clubs :

La cotisation statutaire par club se monte à ~~475~~ 250 euros payable avant le 15 janvier de l'année en cours.

1. Résolution : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le nouveau prix des licences et cotisation à partir de la saison 2019 ?

Résultats du vote :

Voix	Pour	Contre	Abstentions	Nul
249	157	72	20	0

L'Assemblée Générale approuve le nouveau prix des licences et cotisation à partir de la saison 2019 à la majorité des suffrages exprimés.

VI. Approbation des comptes et budget

A l'issue de ces exposés, le président SEMINET soumet aux votes (bulletin secret pour le quitus) de l'Assemblée Générale le texte de trois résolutions.

1. Résolution : L'Assemblée Générale approuve-t-elle les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 ?

Résultats du vote :

Voix	Pour	Contre	Abstentions	Nul
272	256	12	4	0

L'Assemblée Générale approuve les comptes à la majorité des suffrages exprimés.

2. Résolution : L'Assemblée Générale donne-t-elle le quitus ?

Résultats du vote :

Voix	Pour	Contre	Abstentions	Nul
270	243	9	18	0

L'Assemblée Générale accorde le quitus à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président SEMINET annonce qu'en conséquence de ce qui précède le résultat de l'exercice, soit 21 604,93 € euros sera affecté au poste « Report à nouveau », ce qui aura pour effet de faire passer celui-ci de (-) 46 879,62 € euros à (-) -25 274,69 € euros.

3 Résolution : L'assemblée Générale approuve-t-elle le budget 2018 ?

Résultats du vote :

Voix	Pour	Contre	Abstentions	Nul
268	230	12	26	0

Le budget prévisionnel 2017 est approuvé à la majorité des suffrages exprimés.

VII. Remplacement des membres du Comité Directeur ayant ouvert vacance

Le Président informe l'Assemblée Générale que trois candidats sont soumis au suffrage de l'Assemblée. Trois postes sont vacants, un au titre du Collège Général, un au titre du Collège de France Cricket et un au titre de médecin.

La Secrétaire Générale précise que la Commission de Surveillance des Opération Électorales n'a pas retenu la candidature du docteur Marie-Christine BINOT au motif que son ancienneté de licence à la Fédération est inférieure aux 6 mois prescrits dans l'article 31.1.2 du Règlement Intérieur.

Le Secrétaire Général demande à l'Assemblée Générale d'autoriser le docteur Marie Christine BINOT à déroger à la contrainte temporelle de l'article 31.1.2 du Règlement Intérieur et de lui permettre d'être candidate au poste de médecin membre du Comité Directeur pour cette élection.

L'Assemblée Générale accorde la dérogation à l'unanimité.

L'Assemblée Générale invite les candidats à se présenter pendant deux minutes.

Il est procédé au vote du 1er tour après que les consignes de vote aient été données.

Résultats :

Nom	Prénom	Collège	Voix	Résultat
ESSAFI	Soubha	Général	79	Non élue
BEAUVAIS	Frédéric	Général	149	élu
DUBAUT	Olivier	Cricket	209	élu
BINOT	Marie-Christine	Médecin	250	élue

VIII. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses

Le Président SEMINET rappelle qu'aucun vœu, aucune suggestion ni question n'a été formulé suivant les dispositions de l'article 25 du Règlement Intérieur et propose par conséquent à l'Assemblée d'échanger de manière informelle.

Après un échange, personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président SEMINET remercie l'ensemble des clubs présents et représentés et lève la séance à 19h30.

Didier SEMINET
Président

Thierry RAPHET
Secrétaire Général